

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 15.06.2023
Convocation faite
Le 01.06.2023

Délibération
N°2023-06-109

Suppression d'un poste
d'Auxiliaire de Puériculture
et création d'un poste
d'Educateur Jeunes Enfants
pour le SMA de REVIN

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : M. Richard CHRISMENT, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-06-090 jusqu'au point n°2023-06-102 et à partir du point n°2023-06-104), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{me} Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE jusqu'au point n° 2023-06-089 et au point n°2023-06-103), M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laure BARBE (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 et l'arrêté ministériel du 31 août 2021, introduisant l'obligation pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, de disposer dans leur effectif d'un Educateur de Jeunes Enfants, à hauteur, a minima de 0,5 ETP ou 0,75 ETP en fonction de la taille de l'établissement,

Considérant que la directrice adjointe titulaire du grade d'Auxiliaire de puériculture du SMA de REVIN avait obtenu son diplôme d'EJE en septembre 2022, et nous permettait, ainsi, de remplir nos obligations « en faisant fonctions d'EJE », tout en restant sur son grade d'auxiliaire de puériculture,

Considérant que la directrice adjointe du SMA de REVIN, est sur le point de nous quitter,

Considérant l'obligation de créer un poste d'Educateur Jeunes Enfants pour le SMA de REVIN,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture, afin de maintenir les effectifs constants,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} juin 2023,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture,

* **décide** de créer un poste d'Educateur Jeunes Enfants pour le SMA de REVIN.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

